

Assemblée générale annuelle des membres 2019

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

ACCUEIL ET INSCRIPTIONS

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Assemblée générale annuelle des membres tenue mardi, le 18 juin 2019, à La Distinction traiteur, situé au 1505, boulevard Base de Roc à Joliette, à laquelle assistaient les membres suivants :

M. Michel Hudon	Citoyen de la municipalité de Sainte-Béatrix
M. Jean-Louis Cadieux	Association des propriétaires du lac Long
M. Benoît Rivest	Services AgriXpert
M ^{me} Chantale Perreault	Citoyenne de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M. Jacques Thuot	Techno Diesel inc.
M. Guy Laverdière	MRC de Matawinnie
M. Jean Lemieux	Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
M ^{me} Nadine Gosselin	MRC de L'Assomption
M. Mario Lasalle	MRC de Joliette
M. Vital Deschênes	Fédération de l'UPA de Lanaudière
M. Yvan Rochon	MRC de Montcalm
M. Gaston Robert	Desjardins Lanaudière
M ^{me} Katia Burelle	General Dynamics-OTS
M. Benoît Rivest	Services AgriXpert
M ^{me} Suzanne H. Fortin	Citoyenne secteur éducation/santé
M. Bruno Guilbault	Municipalité de Rawdon
M. Gérard Jean	MRC de D'Autray
M ^{me} France Veillette	Bridgestone Canda
M. Gaston Robert	Desjardins Lanaudière

Et formant le quorum.

Étaient également présents la directrice générale, M^{me} Francine Trépanier et les employés permanents soient mesdames Karine Loranger, technicienne forestière et Alexandra Vassina, agente de bureau, ainsi que monsieur Jérémie Tremblay, biologiste et responsable de la géomatique.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est déclarée ouverte à 19h00. Les membres sont invités à se présenter lors d'un bref tour de table.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution AGA 2019 ♦ JUIN01 ♦ Ordre du jour ♦ Adoption

Il est proposé par madame Chantale Perreault et résolu à l'unanimité, que soit adopté l'ordre du jour, tel que proposé.

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES TENUE LE 19 juin 2018**

Le procès-verbal est déposé séance tenante. Le président, monsieur Cadieux invite la directrice générale à procéder à la lecture des minutes de notre dernière assemblée des membres. M^{me} Trépanier fait une lecture du procès-verbal et demande si les propos rapportés au procès-verbal sont conformes.

Résolution AGA 2019 ♦ JUIN002 ♦ Procès-verbal AGA 19 juin 2018 ♦ Adoption

Il est proposé par monsieur Vital Deschênes et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres, tenue le 19 juin 2018, tel que rédigé.

4. **Rapport du vérificateur comptable au 31 mars 2019**

Le Président invite la représentante de la firme comptable Martin, Boulard S.E.N.C.R.L., madame Maryse De Grandpré, CPA auditrice, à présenter les états financiers vérifiés de la Corporation.

4.1 Présentation des états financiers vérifiés au 31 mars 2019

Madame Maryse De Grandpré débute sa présentation en affirmant que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2019. Elle passe en revue les différents annexes présentés dans les états financiers en s'attardant sur les événements extraordinaires survenus au courant de l'année, tels que la vente du Pavillon de la Rivière, l'achat de matériel informatique et le dépôt pour l'acquisition d'un terrain dans la municipalité de Rawdon. Elle indique également que la présentation des états financiers diffère de celle des années antérieures pour répondre à la demande du Ministère.

À la suite de sa présentation, M^{me} De Grandpré quitte à 19h14.

4.2 Engagement des vérificateurs pour 2019-2020

Résolution AGA 2019 ♦ JUIN003 ♦ Nomination des vérificateurs pour 2019-2020 ♦ Adoption

Il est proposé par monsieur Jacques Thuot et résolu à l'unanimité que soit reconduit le mandat des vérificateurs comptables à la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L. pour l'année 2019-2020.

5. **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Monsieur Jean-Louis Cadieux dresse le bilan de son dernier mandat à titre de président du conseil d'administration. Il indique que la corporation continue son mandat de mise en œuvre du PDE notamment par la création de nouveaux comités spéciaux, par l'organisation d'un colloque et de la construction de la Maison de l'eau.

Il termine en remerciant la directrice générale et son équipe pour la qualité du travail accompli.

6. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE PERMANENTE DE LA CARA**

La directrice générale M^{me} Trépanier fait une présentation des différents mandats et projets qui ont été réalisés par la corporation au cours de l'année. Elle explique également que plusieurs mandats sont encore en cours de réalisation.

Elle remercie également trois administrateurs pour leurs années d'implication au sein du conseil d'administration. Monsieur Jean Burton, qui célébrait son 10^e anniversaire d'implication en avril 2019 au sein du conseil d'administration, ainsi que madame Nadine Gosselin et monsieur Vital Deschênes qui ont marqué leur 5^e année.

7. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Procédure de nomination et d'élection

Le président, monsieur Jean-Louis Cadieux, explique la procédure de nomination et d'élection. À cet effet, il précise que les administrateurs doivent être élus par les membres actifs issus de leur collège électoral seulement. Pour ce qui est du secteur divers, les administrateurs peuvent provenir de quelque secteur qu'il soit et peuvent être élus par l'ensemble des membres actifs.

7.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Résolution AGA 2019 ♦ JUIN006 ♦ Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ♦ Adoption

Il est proposé par monsieur madame Chantale Perreault que soit nommé monsieur Jean-Louis Cadieux pour agir à titre de président d'élection et monsieur Jacques Thuot propose madame Francine Trépanier à titre de secrétaire d'élection. Adoption à l'unanimité.

7.3 Vérification du quorum

Le quorum étant atteint, monsieur Cadieux procède aux élections pour le conseil d'administration 2019-2020.

7.4 Élection du conseil d'administration

Secteur « Éducation ♦ Santé »

Il y a un administrateur à élire par les membres actifs issus de ce secteur seulement pour une période de deux ans. Madame Suzanne Fortin a signifié son intérêt à reconduire son mandat. Aucune autre candidature n'est proposée. M^{me} Fortin est élue par acclamation pour un mandat de deux ans.

Secteur « Environnement »

Il y a un administrateur à élire par les membres actifs issus de ce secteur seulement pour une période de deux ans. Monsieur Jean Burton, de l'Association des propriétaires du lac Stevens ne désire pas renouveler son mandat. Monsieur Michel Hudon du RALSAR signifie son intérêt à occuper ce poste. Aucune autre candidature n'étant déposée, monsieur Hudon est élu par acclamation pour un mandat de deux ans.

Secteur « Agriculture »

Il y a un administrateur à élire par les membres actifs issus de ce secteur pour une période de deux ans. Monsieur Benoît Rivest de l'organisme AgriXpert sollicite un nouveau mandat. Aucune autre candidature n'a été reçue. Monsieur Rivest est élu par acclamation.

Secteur « Divers - communautaire »

Il y a deux administrateurs à élire par l'ensemble des membres actifs pour respectivement une période de deux ans et d'un an. La directrice générale mentionne qu'elle n'a reçu aucune candidature.

Il reste donc deux postes vacants pour une période d'un an et deux ans.

Secteur « Économie »

Il y a un administrateur à élire par l'ensemble des membres actifs pour une période de deux ans. Madame Katia Burelle de l'entreprise General Dynamics sollicite un nouveau mandat. Aucune autre candidature n'a été déposée. Madame Burelle est élue par acclamation.

Secteur « Forêt- Faune »

Il y a un administrateur à élire par les membres actifs issus de ce secteur pour une période de deux ans. Aucune candidature n'est proposée. Le poste reste donc vacant.

Secteur « Culture- Récrotourisme »

Il y a un administrateur à élire par les membres actifs issus de ce secteur pour une période de deux ans. Monsieur David Lapointe de la Société de Développement des Parcs Régionaux de la Matawinie sollicite un nouveau mandat. Aucune candidature n'est proposée monsieur Lapointe est élu par acclamation.

Secteur « Divers – économique »

Il y a deux administrateurs à élire par l'ensemble des membres actifs pour une période d'un an et de deux ans. Madame France Veillette de l'entreprise Bridgestone sollicite un nouveau mandat de deux ans. Aucune autre candidature n'est déposée. Madame Veillette est élue par acclamation.

Il reste un siège à combler, au secteur économique, divers. Aucune autre proposition donc le poste demeure vacant.

Secteur « Municipal »

MRC de Montcalm

Il y a un administrateur à élire pour une période de deux ans parmi les villes, municipalités ou la municipalité régionale de comté (MRC) qui sont membres actifs, qui sont sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption et qui font partie du territoire de la MRC de Montcalm. Madame Trépanier indique qu'elle a reçu aucune candidature.

Le poste reste vacant.

MRC de Matawinie

Il y a un administrateur à élire pour une période de deux ans parmi les villes, municipalités ou la Municipalité régionale de comté (MRC) qui sont membres actifs, qui sont sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption et qui font partie du territoire de la MRC de Matawinie. Madame Chantale Perreault de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci sollicite un nouveau mandat. Aucune autre candidature n'est déposée. Madame Perreault est élue par acclamation pour une période de deux ans.

MRC de L'Assomption

Il y a un administrateur à élire pour une période de deux ans parmi les villes, municipalités ou la municipalité régionale de comté (MRC) qui sont membres actifs, qui sont sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption et qui font partie du territoire de la MRC de L'Assomption. Madame Marjolaine Rodier-Sylvestre, chef de section environnement pour la ville de Repentigny, confirme l'intérêt de la ville de Repentigny à poursuivre son implication au sein du conseil d'administration. Aucune autre candidature n'est proposée. Madame Rodier-Sylvestre est élue par acclamation pour un mandat de deux ans.

MRC de Joliette

Il y a un administrateur à élire parmi les villes, municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) qui sont membres actifs, qui sont sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption et qui font partie du territoire de la MRC de Joliette. Monsieur Jean Lemieux, conseiller à la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, confirme l'intérêt de sa municipalité de poursuivre son implication au sein du conseil d'administration. Monsieur Lemieux est élu par acclamation pour un mandat de deux ans.

Autres MRC du territoire du bassin versant

Il y a deux administrateurs à élire pour une période de deux ans parmi les villes, municipalité ou les municipalités régionales de comté (MRC) qui sont membres actifs, qui font partie des autres territoires du bassin versant soient les MRC de Rivière-du-Nord, de D'Autray, des Laurentides, les Pays-d'en-Haut, les Moulins, Thérèse-de-Blainville et Mirabel. Madame Trépanier indique qu'elle n'a pas reçu de candidatures pour ce poste, donc il reste vacant.

Sièges vacants à combler

Les membres du conseil d'administration sont mandatés afin de combler les sièges vacants.

Résolution AGA 2019 ♦ JUIN007 ♦ Mandat accordé aux membres du conseil d'administration afin de combler les sièges vacants ♦ Adoption

Il est proposé par madame Chantale Perreault et résolu à l'unanimité que soit mandaté le conseil d'administration de la CARA afin de combler les sièges vacants.

Ajournement de l'assemblée pour l'élection des officiers de la corporation

11. MOT DU NOUVEAU PRÉSIDENT ET COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Monsieur Jean-Louis Cadieux est réélu en tant que président du conseil d'administration de la CARA. Le président mentionne que son équipe sera constituée des administrateurs suivants : madame Chantal Perreault, 1^{re} vice-présidente ; monsieur Jean Lemieux, 2^e vice-président ; monsieur Jacques Thuot, trésorier et madame Nadine Gosselin, secrétaire.

Le Président fait une brève allocution.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 20h05 sous la proposition de madame France Veillette et résolue à l'unanimité.

Chantale Perreault
Président d'assemblée

Francine Trépanier
Secrétaire d'assemblée